



## **DONNÉES CLÉS**

### • Programmation:

34 ha répartis sur 3 sites:

- Secteur Génicourt : 118 logements
- Secteur Sainte Marie:
  - 265 logements et extension du pôle médical existant sur 2 ha
- Secteur de l'Oseraie : pôle de restauration et commerces sur 3 ha, 193 logements, parc PME/PMI de 8 ha
- <u>Calendrier:</u> 2011-2026 Démarrage des travaux en 2019
- Montant de l'investissement: 39 M€
- <u>Cadre contractuel</u>: Concession d'aménagement

# Contact :

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Mme BURGUIERE 01 34 41 91 45

Située dans l'agglomération de la Cergy-Pontoise, la ZAC de la Demi-Lieue à Osny va accueillir environ 570 logements et un nouveau pôle économique de 15 hectares. Une situation privilégiée aux portes du Parc Naturel Régional du Vexin et à proximité de pôles commerciaux existants.

### UN POLE DE DEVELOPPEMENT URBAIN PUISSANT

La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la ville d'Osny mettent en œuvre depuis de nombreuses années une politique de développement urbain ambitieux.

La ZAC de la Demi-Lieue s'inscrit dans cet objectif. La réalisation de cet opération s'appuie sur une volonté forte des collectivités de :

- ♦ mettre en valeur l'entrée de l'agglomération et de la ville d'Osny,
- ♦ requalifier l'espace urbain existant,
- ♦ s'inscrire dans une démarche environnementale en s'appuyant sur la proximité du Parc Naturel du Vexin.

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

D'un point de vue environnemental, il s'agit d'apporter une grande attention à la qualité architecturale et paysagère du projet et de mettre en place une démarche de développement durable tant sur les espaces publics que pour les constructions.

Le traitement paysager du site, et en particulier les continuités écologiques qui le relieront au Bois de la Garenne, constitue un enjeu très important du projet.

Des cahiers des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales sont rédigés par l'architecte coordonnateur de la ZAC et fixent les exigences minimales que les constructeurs devront respecter.







